

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Sullens
(Chemin de Moille-Sullaz)

Afin de faciliter le croisement des poids-lourds en raison de travaux de terrassement et chantier de construction sur le Chemin de Moille-Sullaz à Sullens, le tronçon ce de dernier situé entre la sortie de la localité et son intersection avec la route de Bournens (RC 316-IL-S) sera mis en sens unique excepté le trafic agricole :

Du mardi 6 avril 2021 et pour une durée de 3 mois environ.

Sens Sullens – BousSENS : OSR 4.08.1 sens unique avec circulation des véhicules agricoles en sens inverse.

Sens BousSENS – Sullens : sens interdit excepté trafic agricole

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Sullens
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Sullens - Bournens - BousSENS
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully – SDIS,
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Manifestations